



Utilisation de ma carte bancaire à mon insu

Par **vava75**, le **29/09/2013** à **07:07**

Bonjour,
En allant en vacances chez la famille de mon mari à l'étranger, j'ai confié mon code de carte bancaire à mon beau frère dans la voiture pour qu'il paye de l'essence dans une station service. J'étais derrière et j'allais mon enfant. En rentrant en France, je découvre qu'il subtilisait ma carte régulièrement la nuit pour aller s'en servir et la remettait discrètement dans mon sac. Comment gérer ce problème? Comment prouver ce qu'il a fait? J'ai demandé à mes beaux parents le remboursement qui sont stupéfaits et j'ai menacé d'attaquer en justice. Au delà du préjudice financier, c'est un problème familial et de confiance. mon mari était absent.

Par **amajuris**, le **29/09/2013** à **09:14**

bjr
comme cela s'est passé à l'étranger porter plainte serait inutile. essayez de vous faire rembourser par la famille.
comme vous avez donné votre code personnel la banque ne vous remboursera pas.
C'est un problème familial et non juridique

Par **vava75**, le **29/09/2013** à **10:37**

Merci, je suis d'accord mais au delà de ce problème d'argent, je crois qu'il terrorise ses parents et qu'ils n'osent pas le gronder, il y a un préjudice moral. Ce sont ses parents qui vont me rembourser... Je n'ose plus y retourner. J'aimerais qu'il reconnaisse ses actes.

Par **vava75**, le **06/10/2013 à 16:50**

La banque m'a remboursé et la famille aussi

Par **Lag0**, le **06/10/2013 à 17:07**

Bonjour,
Vous avez été remboursée deux fois ?

Par **amajuris**, le **06/10/2013 à 18:14**

bjr,
je pense que vava75 n'a pas du dire à sa banque qu'elle avait donné son code personnel à son beau frère.

Par **moisse**, le **06/10/2013 à 18:34**

Bonjour,
Et en outre faire et signer une fausse déclaration à la banque.
Il ne reste plus qu'à bloquer la carte compromise sinon gare aux achats en ligne.

Par **vava75**, le **06/10/2013 à 22:17**

J'ai dis à la banque que j'avais donné mon code car j'allais et ils m'ont dis que ça risquais de ne pas être remboursée. Ils m'ont demandé de leur envoyer la liste des opérations frauduleuses par Mail et une attestation sur l'honneur. Ils m'ont demande de porter plainte mais j'ai pas encore eu le temps d'aller le faire. Ils m'ont dit que de toute façon la police n'interviendrait pas a l'étranger et surtout pas pour une somme de 1000 euros. La carte a été bloquée.

Par **vava75**, le **06/10/2013 à 22:19**

Et en plus la banque m'a remboursé le double de ce que j'ai indiqué

Par **Lag0**, le **07/10/2013 à 08:29**

[citation]Et en plus la banque m'a remboursé le double de ce que j'ai indiqué[/citation]
Un conseil, ne dépensez pas cette somme rapidement !
La banque a de grandes chances de

s'apercevoir de son erreur !
Donc si la banque vous a remboursé le double et que la famille vous a aussi remboursé, on peut dire que c'est une très bonne opération pour vous !

Par **moisse**, le **07/10/2013 à 09:02**

Il faut absolument que je recontacte mon beau-frère.rn:-)

Par **domat**, le **07/10/2013 à 09:46**

si je compte bien vava a été remboursé 3 fois bonne affaire §

Par **vava75**, le **07/10/2013 à 11:02**

Oui restons prudents et gardons la somme

Par **Marion3**, le **07/10/2013 à 11:25**

No comment ... !

Par **jibi7**, le **07/10/2013 à 16:13**

En dehors du prejudice materiel et juridique qui s'il n'y a pas eu fausse declaration devrait laisser votre conscience tranquille apres avoir bloqué le trop perçu sur un compte affecté, je note que vous ne mentionnez pas l'age de votre beau frere,il me semble que s'il apprend que son mauvais coup est impuni mais de + a été "profitable" il risque de vouloir récidiver avec d'autres .rnPour avoir dans mon entourage des victimes de gens qui profitaient frauduleusement de cartes piratées..pour jouer des sommes (jusqu'a 5000€) sur des sites de jeux par exrnet aussi un fils d'ami addict aux jeux pret a voler ses parents etc..pour ce genre de delit ...(et cela dure depuis longtemps notamment parceque son pere vu sa profession n'osait pas porter plainte..)rn1. le gars ne devrait pas savoir que vous avez été remboursé par d'autres que ses parents,rn2. vous devriez obtenir des aveux écrits de lui, contresignes par ses parents qui lui demanderaient de les rembourser ensuite..et le prevenir que s""il ne le fait pas vous porterez plainte..par principernrnEt si l'erreur de remboursement n'est pas reparee, et bien envoyez en la moitié au telethon ou a autre assoc vous aurez la conscience plus tranquille!

Par **vava75**, le **07/10/2013 à 17:51**

je n'ai plus de contact avec eux depuis que j'ai découvert cette histoire et malgré le remboursement. J'attends des excuses sur Skype en visuel. Les pauvres parents niés que leur fils a volé malgré les preuves évidentes et donc comme ils protègent un coupable, ils me perdent pour l'instant. Je suis outrée. Je voudrais les aider mais ils n'osent pas s'en prendre à leur fils par peur ou par pitié.
Deux remboursements de la Banque + un remboursement des parents... vous n'êtes pas outrée ?

Par **jibi7**, le **07/10/2013** à **21:31**

mais ce fiston si protégé est il donc mineur ?
du blabla sur skype n'aura aucune valeur juridique si vous en avez besoin ou s'il recidive.
qt aux remboursements des banques : pour avoir vu combien de temps et de difficultés ils faisaient aux arnaques..j'avoue que je ne les plains pas pour une fois

Par **vava75**, le **07/10/2013** à **21:39**

Non c'est un fumiste de 35 ans, un parasite qui se pâme avec des lunettes de soleil et une Mercedes . Il couche avec les voisines et ramasse de l'argent la bas

Par **jibi7**, le **08/10/2013** à **10:27**

Donc une reconnaissance de dette personnelle me parait le minimum contresignée par deux personnes qui fournissent tous copie d'une pièce d'identité...risque de le calmer un peu quelquesoit le pays d'origine net si c'est un frimeur la menace de publicité devrait le toucher

Par **vava75**, le **08/10/2013** à **13:33**

Menace de publicité ?

Par **jibi7**, le **08/10/2013** à **15:06**

UNE FOIS LA RECONNAISSANCE FAITE de la publier sur le net ou la presse locale ou denoncer a la police locale s'il ne respecte pas son engagement de rembourser ses parents par ex...